

# Congrès ACV avniR 2016

**Pensée en cycle de vie  
et management  
« climat/environnement »**

**Priscille GHESQUIERE**

**Ministère de l'Environnement,  
de l'Énergie et de la Mer**

**Lille - le 8 novembre 2016**

Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEDDE



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

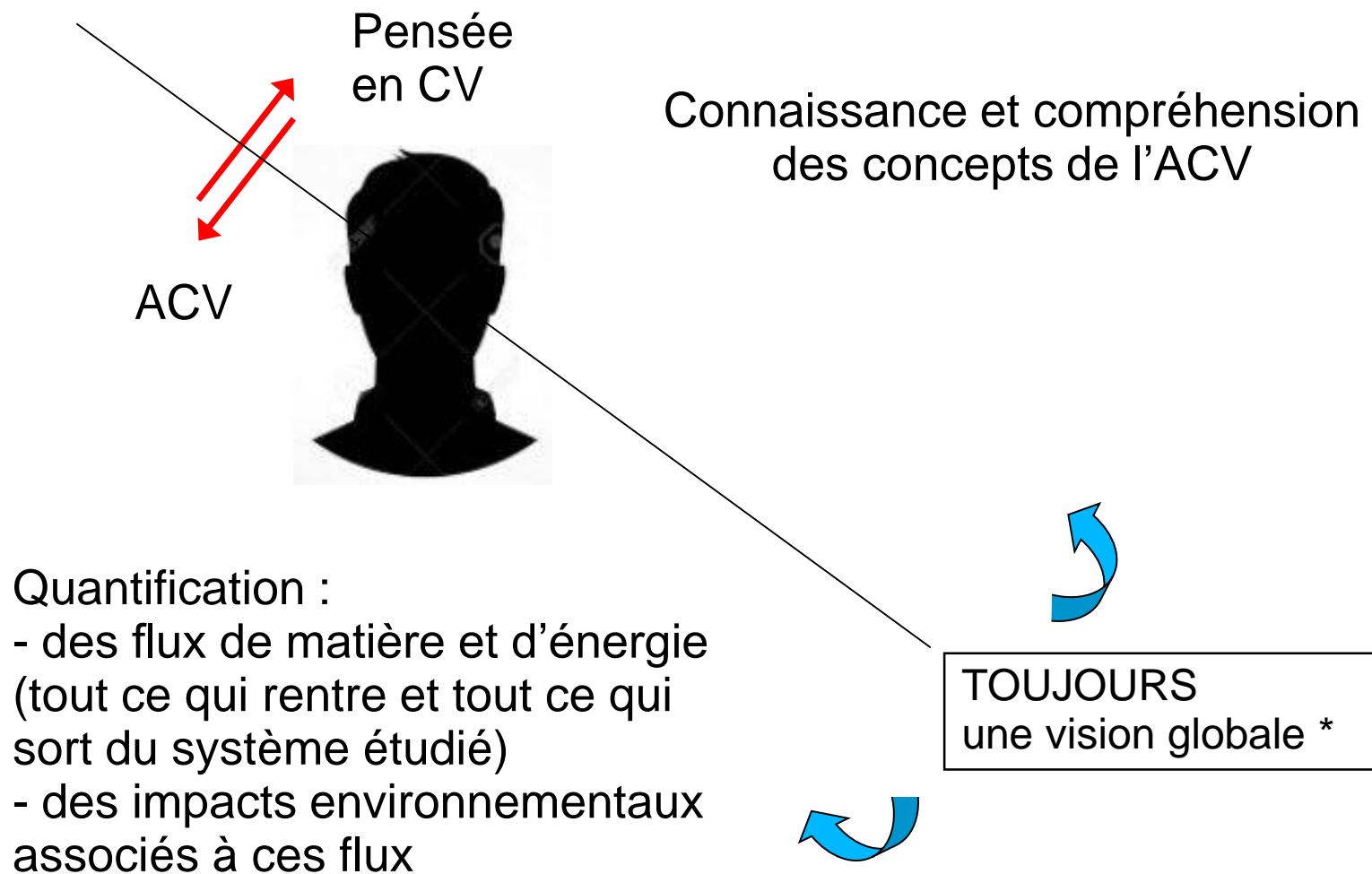
# Plan de la présentation

- I – Un bref aperçu de l’articulation entre ACV et « pensée en cycle de vie »
- II – Quelques recoupements entre « pensée en cycle de vie » et management « climat/environnement »
- III – Focus sur quelques actions en cours
- IV – Dans la tête d’un manager
- V - Conclusions

# I – Un bref aperçu de l’articulation entre ACV et « pensée en cycle de vie »



# Un bref aperçu de l'articulation ...



\* multi-étapes, multi-critères, multi-acteurs

## II – Quelques recoupements entre « pensée en cycle de vie » et management « climat/environnement »



# Quelques recoupements...

- Empreinte carbone
- Affichage environnemental
- Ecolabel
- Économie circulaire
- Eco-conception
- Durée de vie des produits
- Achats publics écologiques
- Chaine de valeur



# III – Focus sur quelques actions en cours



# Focus sur quelques actions

- Economie circulaire
- Affichage environnemental
- Durée de vie des produits
- Eco-conception





# Economie circulaire

Titre III de la loi sur la transition énergétique et la croissance verte

- Levier majeur pour la transition écologique
- Objectif national de productivité de la ressource (+30% PIB/DMC 2010-2030)
- Durée de vie des produits
- Interdiction des sacs plastique à usage unique
- Interdiction progressive vaisselle jetable en plastique
- Objectifs de recyclage et de collection séparée renforcés
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Etc..

➤ Préparation d'une stratégie nationale pour l'économie circulaire

# L'affichage environnemental des produits de consommation

- L'affichage environnemental a 3 objectifs principaux :
  - pour les consommateurs : leur donner de l'information pour orienter leurs choix et améliorer leur comportement,
  - pour les entreprises : les inciter à l'éco-conception et leur permettre de valoriser ses résultats,
  - pour toutes les parties prenantes : réduire le « greenwashing ».
- Il est important de communiquer au niveau du consommateur, pour donner au dispositif son meilleur potentiel en termes d'efficacité et parce que les consommateurs le demandent.
- Pour rendre l'information compréhensible, comparable et fiable pour les consommateurs, il est nécessaire de standardiser le format de communication.

# Propositions de formats

Le choix du support est libre (sur le produit, sur les rayons, sur Internet...)

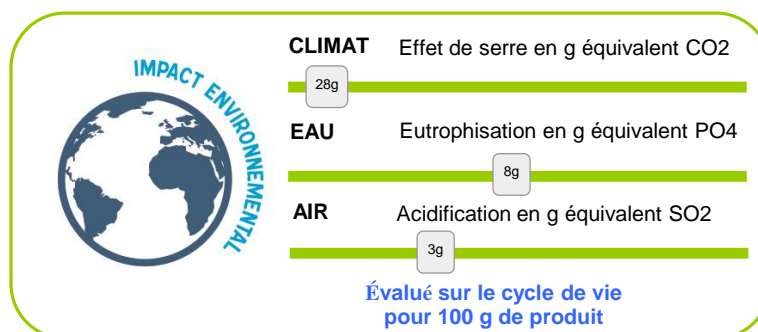
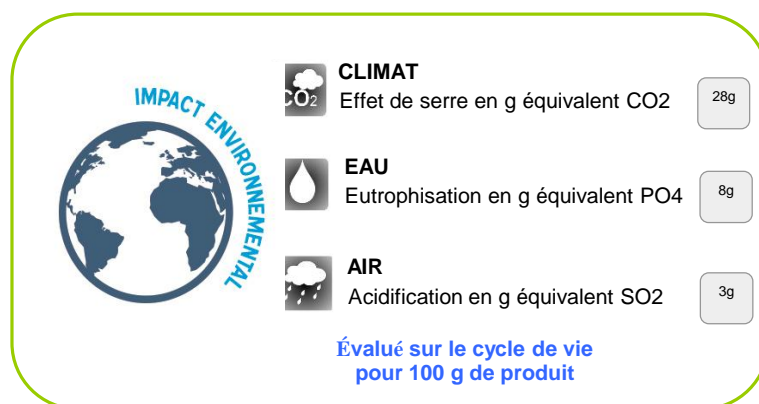
2 versions de formats sont disponibles  
(voir pages suivantes →)

Un logo commun



# VERSION 1 – Valeurs absolues

(avec en option : échelles relatives)



# VERSION 2

## Valeur agrégée



Indice

ou



Classement  
par lettre

Dans le cas où une valeur agrégée est utilisée, les valeurs absolues doivent être disponibles quelque part.

# Durée de vie des produits et lutte contre l'obsolescence programmée

● Les apports de la loi de transition énergétique pour la croissance verte :

→ dans son article 70, elle fixe comme objectif de lutter contre l'obsolescence programmée dans le contexte de la transition vers une économie circulaire

et

elle prévoit une expérimentation de l'affichage de la durée de vie des produits, destiné aux consommateurs

→ dans son article 99, elle donne une définition de l'obsolescence programmée et en fait un délit passible de sanctions :

*« I. – L'obsolescence programmée se définit par l'ensemble des techniques par lesquelles un metteur sur le marché vise à réduire délibérément la durée de vie d'un produit pour en augmenter le taux de remplacement.*

*II. – L'obsolescence programmée est punie d'une peine de deux ans d'emprisonnement et de 300 000 € d'amende. »*

● L'expérimentation de l'affichage de la durée de vie des produits

→ Une convention a été signée fin 2015 entre le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et le Laboratoire National de métrologie et d'Essais pour l'élaboration :

- d'un référentiel-chapeau applicable à toutes les catégories de produits
- d'un premier référentiel sectoriel applicable à une catégorie de produits

→ La première catégorie de produits choisie = les valises

→ L'expérimentation proprement dite (avec communication envers les consommateurs) débutera à la fin de l'année 2016

→ Selon la catégorie en question, l'affichage concernera :

- soit la durée de vie normative (sans réparation)
- soit une durée de vie avec réparation (intégrant un ou des scénarios de réparation, ou tout au moins un scénario de remplacement des pièces d'usure)

# Autres points concernant la France dans l'Union Européenne

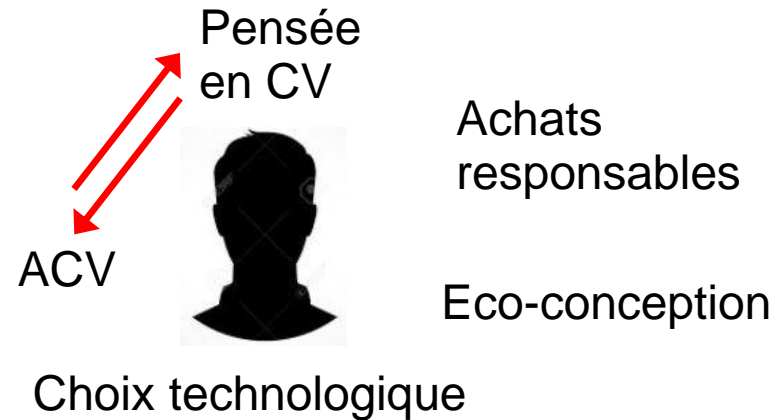
- Ecolabel européen: France 2<sup>ème</sup> Etat membre en nombre de titulaires
- Expérimentation PEF (évaluation environnementale des produits et communication): France très impliquée (secteur privé et public)
- Directive éco-conception: France en faveur d'une intégration progressive de critères relatifs à l'économie circulaire et à l'efficacité de la ressource (ex: durée de vie des produits)
- Plan d'action européen « Economie circulaire »: fort engagement de la France, notamment au Conseil Environnement de l'UE, en écho à sa propre stratégie nationale (Titre III de la loi sur la transition énergétique et la croissance verte)



# IV – Dans la tête d'un manager



# Dans la tête d'un manager



Quelle décision pourrais-je prendre ?

Que sais-je et que ne sais-je pas ?

= quelles sont les données environnementales auxquelles j'ai déjà accès (pour éclairer ma prise de décision) ?

Que devrais-je savoir de plus ?

= quelles données environnementales sont nécessaires mais manquantes (pour éclairer ma prise de décision) ?

# V - Conclusions



# Conclusions

- La **vision globale** (multi-étapes et multi-critères) permet :
  - de ne pas oublier certains aspects d'un problème (éviter les transferts de pollution)
  - d'envisager les meilleurs scénarios et solutions possibles
- Le souci de **quantifier** permet :
  - de ne pas se laisser impressionner face au greenwashing ou aux affirmations gratuites
  - d'encourager les acteurs économiques à aller plus loin dans leurs efforts et à quantifier les gains environnementaux liés à leurs décisions

Merci de votre attention !

